LOURMEL
Agir ensemble pour mieux vous protéger

DIRIGEANT
LA LETTRE D'INFORMATION POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE

AVIS D'EXPERT
LES NOUVELLES CONDITIONS D'ADHÉSION AU RÉGIME AGIRC-ARRCO

EDITO *de Denis Turrier, Directeur général Lourmel*

LE CHEMIN DU CHANGEMENT

«Rien n'est permanent sauf le changement». Héraclite d'Ephèse

L'heure de nos retrouvailles a sonné et c'est avec beaucoup de joie que je vous propose cette nouvelle maquette de votre magazine. Une de plus me direz-vous ! Et bien non ! Cette nouvelle formule s'est complètement inspirée de votre ressenti pour accomplir ce changement. De grandes évolutions sont en cours. Lourmel les anticipe et les gère tout en demeurant fidèle aux valeurs que ses fondateurs ont voulu lui faire incarner : le partage, l'action et le soutien. Et qui peut mieux qu'un groupe de protection sociale dédié à une profession, connaître vos métiers et accompagner les salariés, de leur apprentissage à leur retraite et au-delà ? La réponse est dans la question, Lourmel, votre groupe. Comme les industries graphiques qui aujourd'hui, se doivent d'évoluer technologiquement mais aussi d'inventer de nouveaux services, Lourmel doit emboîter le chemin du changement, changement fondé sur les valeurs qui nous guident. Parmi celles-ci, le paritarisme, gage du dialogue social entre les employeurs et les salariés, qui anime au quotidien celles et ceux qui sont là pour vous rendre service lorsque vous en avez besoin, que ce soit pour les bons moments comme les départs à la retraite, ou pour les coups durs, la maladie, l'invalidité ou le décès. Il nous faut être présents à tous ces instants et nous le sommes car c'est vous qui nous avez créé.

En bref

L'ALLIANCE PROFESSIONNELLE : UN NOUVEL ACTEUR MAJEUR DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE.

Depuis le 4 avril 2018, les groupes de protection sociale (GPS) professionnels Lourmel, Agrica, Audiens, B2V, IRP Auto, et PRO BTP ont fusionné leurs activités de retraite complémentaire au sein de deux institutions : Alliance professionnelle Retraite Agirc et Alliance professionnelle Retraite Arrco. Cette opération est assortie d'un effet rétroactif au 1er janvier 2018. Acteurs majeurs de la retraite complémentaire, ils conjuguent efficacité et solidarité en apportant des réponses adaptées aux attentes des clients. Rien ne change pour les entreprises adhérentes. Lourmel conserve sa relation privilégiée avec elles. Ce modèle unique de coopération est sans incidence sur le montant et la date de paiement des cotisations.

Retrouvez toutes les informations sur notre site www.lourmel.com

Avis d'expert

RETRAITE COMPLEMENTAIRE agirc et arrco

LES NOUVELLES CONDITIONS D'ADHÉSION AU RÉGIME AGIRC-ARRCO

Au 1er janvier 2019, les caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco fusionnent.

La fusion des caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco, à partir du 1er janvier 2019, va entraîner des évolutions tant au niveau du dispositif que du calcul des cotisations. Mesure phare de l'accord national interprofessionnel du 30 octobre 2015, le régime unifié va ainsi permettre de pérenniser le système de retraite complémentaire et d'apporter son lot de services simplifiés aux entreprises, aux actifs et aux retraités.

PLUS QU'UN SEUL COMPTE À POINTS

Tout bénéficiaire, salarié (cadre ou non) disposera d'un compte unique de points à compter du 1er janvier 2019. Si rien ne change pour les salariés non-cadres, (1 point Arrco = 1 point Agirc-Arrco), pour les cadres, il en ira autrement. Leurs points Arrco seront conservés tandis que leurs points Agirc seront convertis en points Agirc-Arrco. Le coefficient de conversion retenu assure une stricte équivalence des droits. Les nouvelles conditions d'adhésion seront adressées aux entreprises par courrier pour le quatrième trimestre 2018. En juillet prochain, une calculette de conversion (des assiettes, des taux contractuels) sera mise à disposition des actifs et retraités sur le site Agirc-Arrco.

Adaptez vos logiciels de gestion de paie

Attention ! En plus de la fusion Agirc-Arrco, à partir de 2019, les pouvoirs publics ont prévu des allègements de charges patronales ainsi que l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui impacteront vos déclarations. Pensez-y et anticipez !

UN NOUVEAU SYSTÈME DE COTISATIONS

Au 1er janvier 2019, deux contributions disparaîtront : AGFF et GMP. Elle seront remplacées par la CEG (contribution d'équilibre général) pour compenser les charges financières liés aux départs à la retraite entre 62 et 67 ans et maintenir les droits des salariés cadres ayant bénéficié des GMP.
Par ailleurs, l'instauration d'une cotisation CET (contribution d'équilibre technique) sera mise en place pour les salariés dont le salaire dépasse le plafond mensuel de la Sécurité sociale.

Retrouvez le détail du régime unifié Agirc-Arrco sur www.agirc-arrco.fr

Synthèse des taux de cotisation 2019

Cotisations 2019*	Tranche 1 des salaires			Tranche 2 des salaires		
	Patronal	Salarial	Total	Patronal	Salarial	Total
RETRAITE ARRCO-AGIRC	4,722 %	3,148 %	7,87 %	12,954 %	8,636 %	21,59 %
CONTRIBUTION D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL (CEG)	1,29 %	0,86 %	2,15 %	1,62 %	1,08 %	2,70 %
CONTRIBUTION D'ÉQUILIBRE TECHNIQUE (CET)	0,21 %	0,14 %	0,35 %	0,21 %	0,14 %	0,35 %
APEC (uniquement pour les cadres, avec une T2 limitée à 3 plafonds de la Sécurité sociale)	0,036 %	0,024 %	0,060 %	0,036 %	0,024 %	0,060 %

* Nous vous transmettrons les conditions d'adhésion spécifiques à la Convention collective nationale des imprimeries du labeur et des industries graphiques, au 4ème trimestre 2018. Nota bene : les entreprises bénéficiant de conditions particulières pourront les conserver. Retrouvez toutes les informations sur www.agirc-arrco.fr

Spécialiste de la protection sociale pour les industries du message imprimé et digitalisé

LOURMEL
Agir ensemble pour mieux vous protéger

Nos bénéficiaires

LES ENTREPRISES
6 000
entreprises cotisantes

LES SALARIÉS
55 000
salariés protégés

LES PARTICULIERS
126 000
retraités

Les secteurs d'activités couverts

IMPRIMERIE · SÉRIGRAPHIE · CARTONNAGE · ROUTAGE

Nos champs d'expertise

La prévoyance
Incapacité de travail, invalidité, décès, et risques psychosociaux

La santé
Santé collective

La retraite

Action & Soutien : le Service + de Lourmel

Accompagner nos adhérents tout au long de leur vie.
Nos 4 champs d'action :

- Les entrepreneurs et le bien-être en entreprise
- Les aidants et le handicap
- La gestion du quotidien, l'écoute, le conseil et l'orientation
- La jeunesse et l'inter-générationnel

Nos valeurs

ENGAGEMENT · OUVERTURE
DIALOGUE · PROXIMITÉ
RESPECT · PARTAGE
SOLIDARITÉ · ÉQUITÉ

Nos partenaires

PREVIA	Retour à l'emploi
TEKSIAL	Précarité énergétique
CRESUS	Aider à surmonter la difficulté financière
SEVEANE	Réseau de professionnels en optique, dentaire et audioprothèse
COMPAGNIE DES AIDANTS	Espace solidaire d'entraide et de contacts entre aidants
KORELIO	Tiers payant
DOMISERVE+	Télé-assistance
OGF	Offre obsèques
MONDIAL ASSISTANCE	Santé et risques psychosociaux
FIDEPROS	Risques psychosociaux
CORPORATE ASSISTANCE	Risques psychosociaux

PRÉVOYANCE COLLECTIVE ROUTAGE

ENTREPRISES DE LOGISTIQUE DE COMMUNICATION ÉCRITE DIRECTE

La Prévoyance collective étiquetée 100% qualité et conforme à vos obligations (IDCC1611)

sncd de la data à la logistique
syndicat national de la communication directe

Contrat approuvé par le SNCD

AVEC LE PACK PRÉVOYANCE ROUTAGE LOURMEL

Couvrez vos salariés conformément à vos obligations légales (Accord de branche professionnel 2017)

SOCLE DE GARANTIES CCN
OPTION 1,5% CADRES
OPTION PROTECTION EMPLOYEUR
(loi de mensualisation)

⊕

Renforcez leurs garanties avec 7 options au choix

2 OPTIONS INCAPACITÉ DE TRAVAIL
2 OPTIONS INVALIDITÉ
3 OPTIONS DÉCÈS

QUI SOMMES-NOUS ?
Nous sommes le spécialiste de référence de la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé. Nous défendons vos intérêts pour vous rendre plus forts face aux risques.

NOUS CONTACTER

0 809 10 28 08 Service gratuit + prix appel — Du lundi au vendredi de 9h à 18h

www.lourmel.com

contact-entreprises@lourmel.asso.fr

GROUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - www.lourmel.com - Tél. 01 40 60 20 00 - Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale - Institution ARRCO n° 201 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 Paris - SIREN 775 670 532 ; Alliance professionnelle Retraite Agirc - Institution de retraite complémentaire régie par le code de Sécurité sociale - Institution AGIRC n°1 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 Paris - SIREN 775 663 834 ; CARPILIG/P (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée sous le numéro Siren 437 994 205.

Crédit Photo : Lourmel.

LOURMEL
Agir ensemble pour mieux vous protéger

LODIR90-V18